



Mauvezin sur Gupie, le 15 juillet 2022

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

A tous les licenciés

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2022

Lettre simple – Par mail

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'association LA BOULE MAUVEZINOISE. Celle-ci aura lieu le Samedi **30 juillet 2022 à 10 heures** à Mauvezin sur Gupie

Les délibérations porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Allocution du Président ;
- Présentation du budget de l'association pour l'exercice clos et à venir ;
- Modification des statuts et du règlement intérieur de l'association :
 - Vote de deux nouveaux membres du Conseil d'Administration : Monsieur BALETTE Michel en qualité de Vice Président et Monsieur CALMEL Philippe en qualité de Membre Actif ;
- Organisation des manifestations sportives 2022/2023 (CDC, 12H de Mauvezin, Mêlées, etc...)
- Suggestions et questions diverses.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. L'assemblée générale ordinaire peut délibérer quelque soit le nombre de membres présents
2. Le droit de vote à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 30 juillet 2022.
3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement à adresser par mail au Président de l'association au plus tard le 28 juillet 2022, étant précisé que chaque mandataire ne peut avoir qu'une procuration

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Président,
BALETTE Mickaël